



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil économique et social :	
Rapport de la Deuxième Commission (première partie) . . . . .	711
Point 21 de l'ordre du jour :	
Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination . . . . .	712
Point 52 de l'ordre du jour :	
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement . . . . .	712
Point 100 de l'ordre du jour :	
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 . . . . .	713
Allocution de M. Omar Bongo, président de la République gabonaise . . . . .	713

*Président* : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Conseil économique et social

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION  
(PREMIÈRE PARTIE) [A/32/265]

1. M. DHARAT (Jamahiriya arabe libyenne) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la première partie du rapport de la Deuxième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour [A/32/265].

2. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de résolution intitulé "Aide à la reconstruction du Viet Nam", qui a été adopté sans vote par la Commission. Des déclarations relatives au projet de résolution ont été faites par les représentants de Cuba, de l'URSS, de la République démocratique allemande, du Mali, de la Norvège, laquelle a pris la parole au nom des pays nordiques, de la Jamaïque, de la République démocratique populaire lao, de la Tchécoslovaquie, de la Malaisie, du Viet Nam et des Etats-Unis d'Amérique, lors de la 6ème séance de la Deuxième Commission, le 6 octobre 1977.

*Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.*

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les prises de position des délégations en ce qui concerne le projet de résolution recommandé au paragraphe 6 du rapport de la Deuxième Commission figurent dans les comptes rendus analytiques pertinents de la Deuxième Commission.

4. Nous allons maintenant prendre une décision au sujet du projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le rapport de la Cinquième-Commission sur les incidences administratives et financières du projet de résolution figure au document A/32/274. Je rappelle aux représentants que le projet de résolution avait été adopté sans vote à la Deuxième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 32/3).*

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

6. M. WHALEN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation tient à déclarer que nous ne participons pas à ce consensus pour les mêmes raisons que celles que nous avons exposées à la 6ème séance de la Deuxième Commission, le 6 octobre.

7. M. DINH BA THI (Viet Nam) : Je voudrais, en premier lieu, exprimer nos plus sincères remerciements à tous les représentants qui, en cette assemblée générale, ont bien voulu manifester leur sympathie à notre peuple à l'occasion de notre admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette manifestation unanime d'amitié et de solidarité de la communauté internationale envers notre peuple ainsi que l'adoption par cette assemblée de la résolution A/32/265 sur l'aide à la reconstruction du Viet Nam constituent un grand encouragement pour notre peuple dans ses efforts gigantesques pour reconstruire le pays et s'assurer une vie meilleure, après une guerre reconnue comme la plus dévastatrice après la seconde guerre mondiale.

8. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler nos sincères remerciements au Bureau de coordination des pays non alignés et à son président, M. l'ambassadeur Fonseca, pour les efforts qu'ils ont déployés pour assurer le succès de cette résolution.

9. Nos sincères remerciements vont aussi à tous les pays amis auteurs de cette résolution. Encore une fois je voudrais réitérer nos sincères remerciements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts constants qu'il a déployés pour promouvoir l'assistance internationale pour la reconstruction du Viet Nam, et pour sa précieuse

contribution au succès de cette résolution. Nous sommes convaincus qu'il lui réservera une attention particulière pour en assurer la réalisation.

10. Le peuple et le Gouvernement vietnamiens, tant durant les années de guerre que durant la période de reconstruction d'après-guerre, ont suivi une politique constante consistant à compter sur leurs propres forces. Mais en même temps, nous apprécions à sa juste valeur, l'importance de l'aide internationale, qui constitue un facteur positif dans le renforcement de nos propres capacités. Partant de cette politique juste et conséquente, non seulement nous avons gagné l'estime et l'aide de nos amis, mais nous avons pu encore accroître la combativité dans la guerre et améliorer les conditions matérielles et techniques dans la reconstruction.

11. Du haut de cette tribune, nous réitérons nos plus sincères remerciements à tous les pays socialistes frères qui nous ont apporté une aide substantielle, efficace et désintéressée, tant au cours de la longue période qu'a duré la guerre qu'au cours de la reconstruction de notre pays.

12. Nous remercions sincèrement les pays non alignés qui, malgré leurs propres difficultés, nous ont quand même aidés sur la base bilatérale et ont manifesté leur solidarité en contribuant au fonds de solidarité des pays non alignés pour le Laos et le Viet Nam; nos remerciements vont aussi aux autres pays amis, plus particulièrement aux pays nordiques, et certains pays de l'Ouest, aux organisations internationales dans le système des Nations Unies et à toutes les autres qui nous sont venues en aide dans nos efforts pour panser les blessures de la guerre et reconstruire le pays, dès les premiers jours après la fin de la guerre.

13. Cette aide internationale à laquelle se sont joints plusieurs des pays en développement dont l'économie nationale souffre encore de grandes difficultés, constitue une manifestation de la conscience universelle devant une des plus grandes tragédies de l'histoire que fut la guerre d'agression impérialiste menée contre le peuple du Viet Nam.

14. Nous regrettons, cependant, que durant ces dernières années, devant une si belle manifestation de la conscience universelle, le Gouvernement des Etats-Unis n'ait pas observé une attitude en accord avec la responsabilité qui lui incombait à l'égard de la situation au Viet Nam.

15. Récemment, à un déjeuner offert le 5 octobre dernier aux représentants des pays asiatiques, le président Carter a solennellement déclaré: "Dans le Sud-Est asiatique, nous sommes en train de réparer les dommages de la récente guerre". Nous souhaitons que cette déclaration se traduise par des faits concrets et que le Gouvernement des Etats-Unis adopte une attitude plus positive allant dans le sens de l'honneur et de la responsabilité.

#### POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination

16. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Comme vous le savez, les Etats devant remplacer les membres du

Comité du programme et de la coordination dont le mandat expire le 31 décembre 1977 sont nommés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

17. Le document A/32/127 contient une note du Secrétaire général informant l'Assemblée générale que le Conseil économique et social a désigné les Etats suivants: Brésil, Burundi, Ghana, Inde, Indonésie, Japon et Kenya. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale déclare ces Etats élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1978.

*Il en est ainsi décidé (décision 32/305).*

18. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je tiens à féliciter les Etats qui viennent d'être élus membres du Comité du programme et de la coordination.

#### POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

**Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement: rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

#### POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Il est une autre question qui ne figurait pas à notre ordre du jour ce matin, mais que j'aimerais soumettre à l'Assemblée générale. Il s'agit de la recommandation unanime du Comité préparatoire pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [A/32/41, par. 20]. Cette recommandation a été faite à la lumière du programme de construction qui devra avoir lieu au Siège à New York en 1978 et 1979, ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 31/195.

20. Comme vous le savez, l'Assemblée générale a décidé, lors de sa 5ème séance plénière le 23 septembre 1977, à la suite d'une recommandation du Bureau [A/32/250, par. 24, b, ii], que l'Assemblée devrait, d'ici le 15 octobre 1977, prendre une décision concernant l'interversion des phases des travaux de construction au Siège des Nations Unies, de façon que la salle de l'Assemblée générale puisse être disponible pour la session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Cette recommandation du Comité préparatoire a été portée à l'attention de la Cinquième Commission.

21. La Cinquième Commission a examiné cette question à sa 16<sup>e</sup> séance hier et a décidé sans objection de faire savoir à l'Assemblée générale que cette modification apportée aux travaux de construction dans la salle de l'Assemblée générale de 1978 à 1979 n'entraînerait aucune augmentation des coûts. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite modifier le rythme des travaux de construction au Siège afin que la salle de l'Assemblée générale soit dispo-

nible pour la session extraordinaire qui se tiendra en 1978 ?.

*Il en est ainsi décidé (décision 32/403).*

*La séance est suspendue à 11 h 50; elle est reprise à 12 h 15.*

*Allocution de M. Omar Bongo,  
président de la République gabonaise*

22. Le **PRESIDENT (interprétation de l'anglais)**: L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de Son Excellence El Hadj Omar Bongo, président de la République gabonaise et président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence El Hadj Omar Bongo et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

23. **M. BONGO (Gabon)**: Il y a sept ans, à cette même tribune, j'avais l'insigne honneur, en tant que Président de la République gabonaise, de m'adresser à votre illustre assemblée réunie en sa vingt-cinquième session.<sup>1</sup>

24. Aujourd'hui, le devoir m'incombe, en ma qualité de Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], d'être le porte-parole de notre communauté continentale.

25. A ce titre, j'éprouve le plus grand plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection.

26. Je salue en vous celui dont l'expérience, le tact et la modération s'exercent par-delà l'égoïsme sacré des Etats et sont un gage sûr pour les succès de ces travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de notre organisation.

27. J'ajoute à mon salut personnel d'autant plus de sympathie que votre pays et un nombre appréciable d'Etats africains entretiennent entre eux, de longue date, d'excellents rapports.

28. La Yougoslavie est en effet chère à nos coeurs. Elle symbolise pour nous l'éthique sacrée du non-alignement. Elle n'est pas seulement non alignée par la manière dont elle développe ses relations avec les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Elle est non alignée globalement, dans sa manière et sa démarche constantes et son comportement international, dans ses rapports et ses négociations avec les grandes puissances du monde. C'est là, de toute évidence, une attitude conforme aux aspirations des peuples africains.

29. Mes salutations et mes compliments s'adressent également à tous les autres membres du Bureau, dont la compétence et le sérieux constituent un atout supplémentaire pour l'heureuse issue de nos travaux.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1867<sup>e</sup> séance (session commémorative), par. 99 à 118.

30. Pour n'avoir ménagé aucun effort au cours de son mandat en vue des résultats positifs auxquels nous aspirons dans tous les domaines, le Président de la trente et unième session a droit à nos plus grandes et chaleureuses félicitations.

31. Enfin, je ne saurais passer sous silence le remarquable travail accompli par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui s'est matérialisé par le rapport magistral [A/32/1], quant à la forme et quant au fond, qu'il a présenté devant cette assemblée et qui ne manquera pas d'enrichir les débats et d'éclaircir bon nombre de sujets inscrits à notre ordre du jour. Pèlerin, sinon apôtre de la paix, le Secrétaire général n'a pas manqué de prendre position quand il le fallait, là où les circonstances réclamaient son intervention et son arbitrage. Je le remercie donc pour son excellent rapport comme pour ses inlassables efforts destinés à réduire les tensions, malheureusement de plus en plus nombreuses dans le monde, et plus singulièrement dans le continent africain.

32. Toutefois, cette constatation ne peut nous faire oublier que, depuis la dernière session de notre assemblée, un certain nombre de pays ont accédé à la souveraineté internationale, et je me réjouis de voir ainsi notre organisation s'enrichir de deux nouveaux Membres: Djibouti et le Viet Nam. Je tiens à les féliciter très sincèrement et à leur offrir, au nom de l'OUA, tous nos vœux de succès dans le difficile exercice de la souveraineté internationale. Par l'admission de ces deux pays, notre organisation étend son influence et accomplit ainsi sa vocation fondamentale.

33. La présente session traitera d'un certain nombre de problèmes aussi bien politiques qu'économiques ou de coopération internationale d'une extrême gravité, tant notre avenir dépend de leur règlement. A cet égard, personne ne sera surpris, je pense, si mon propos exprime fidèlement les déceptions, l'impatience et même l'amertume de tous les coeurs africains.

34. Faut-il vraiment rappeler pourquoi, non seulement les dirigeants des Etats africains, mais aussi leurs peuples et, de par le monde entier, tous ceux qui partagent avec eux l'amour de la justice et de la dignité, s'irritent des outrages trop constants qu'elles subissent ?

35. La principale raison de notre frustration et de notre révolte tient aux échecs répétés de l'Organisation des Nations Unies, à l'impuissance qu'elle démontre dans la guérison d'une blessure que l'Afrique porte à son flanc, et dans le traitement qu'il convient d'appliquer aux maux et aux misères dont elle souffre.

36. La blessure, c'est l'insulte infligée aux aspirations, à la dignité et à la liberté d'un trop grand nombre de nos frères, à leurs droits inaliénables d'êtres humains, à leur souveraineté irrécusable sur leur propre sol, dans leur propre pays.

37. Les maux et la misère proviennent du dépérissement fatal dont pâtissent les pays en voie de développement, livrés à un ordre économique international foncièrement injuste, fondé sur la satisfaction essentielle des intérêts des mieux nantis. Doit-on rappeler de nouveau à ceux-ci qu'à l'abri de discours généreux, ils bâtissent dans l'arrogance, et

souvent dans le mépris total des plus faibles, de colossales fortunes et l'impressionnante puissance qui font aujourd'hui leur force, et à l'occasion, pour son malheur, la loi du monde ?

38. En 1945, après les hécatombes de la seconde guerre mondiale et à la suite des immenses dégâts qu'elle causa, les représentants de 52 Etats réunis à San Francisco fondèrent une organisation destinée à défendre la paix et à établir, pour tous les peuples, une ère de justice, de progrès et de bonheur. Une charte vit le jour. Elle définissait, en principe, les moyens de réaliser cet ambitieux programme.

39. Lorsqu'ils accédèrent à la souveraineté internationale, les pays africains en acceptèrent souvent les règles et l'esprit avec enthousiasme. Je dis bien avec enthousiasme, car un immense espoir de paix, de solidarité, de coopération soulevait leurs chefs. Avec l'indépendance, ils croyaient pouvoir oeuvrer sans trop de peine, et assez vite, au développement, à l'évolution du niveau de vie et à l'épanouissement de leurs peuples.

40. Cette Charte invite tous ses signataires à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à garantir les droits fondamentaux de l'homme, l'égalité entre les nations, quelle qu'en soit la puissance, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice, à favoriser enfin le progrès social et à assurer le mieux-être pour tous.

41. Si l'on examine la situation qui prévaut de nos jours dans le sud de l'Afrique, et malheureusement en beaucoup d'autres endroits, peut-on considérer que cet engagement solennel a été tenu ?

42. Comme ceux de toutes les parties du monde, les habitants de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe aspirent à la dignité, à la liberté, à la justice, au bonheur. Leurs vœux ont-ils été satisfaits ? Leur droit naturel à disposer d'eux-mêmes a-t-il été respecté, concrétisé par l'indépendance ? Evidemment non, puisque par millions ils demeurent courbés sous le joug politique, économique et militaire de minorités blanches. Celles-ci établissent leurs lois sur le concept le plus immoral, le plus aberrant et le plus injustifiable du racisme : celui de la prétendue supériorité d'une race sur une autre.

43. Oui, il nous faut le redire fermement, des foules privées des droits fondamentaux de l'homme mènent sur la terre de leurs ancêtres une existence de parias. La liberté de conscience, la liberté d'expression, celle de se réunir et de circuler à sa guise, celle de posséder des biens et d'en disposer, celle enfin de se grouper en nation et de se gouverner, bref, tous ces droits qui font notre vie et notre dignité et dont l'Organisation des Nations Unies s'est instituée le défenseur et le garant leur sont disputés. retirés.

44. A nos semblables traités en sous-hommes, un pouvoir inique impose le prétendu développement séparé avec les fameux "foyers nationaux", ou bantoustans, mascarades de patrie et de gouvernement.

45. En dépit de nos mises en garde et de nos réprobations, les éléments d'une crise majeure s'accumulent, année après année, en Afrique australe. Là, 3,6 millions de Blancs imposent une domination simultanément brutale et hypo-

crité à 15 millions de Noirs. En dehors même de toute considération morale, un tel décalage démographique rend l'épreuve de force inévitable.

46. Même opprimés, soumis à un véritable régime de haute surveillance, les plus nombreux ne subiront pas, jusqu'à la consommation des siècles, leur statut misérable. Imaginer le contraire équivaut à ne leur reconnaître aucun courage, aucun respect d'eux-mêmes. De telles chimères montrent l'aveuglement, la médiocrité de leurs maîtres provisoires.

47. Il existe une sorte de folie à mépriser des êtres à ce point.

48. Dans quels abîmes de l'âme les Blancs d'Afrique du Sud puisent-ils un si monstrueux orgueil ?

49. A la place de leur, en effet, n'importe quel gouvernement infléchirait sa politique. Il assouplirait la ségrégation dans l'espoir de ménager l'avenir. Curieusement, M. Vorster et ses ministres éludent ce choix. Au risque du mouvement, ils préfèrent celui de l'immobilisme.

50. Certes, ils disposent d'une indiscutable supériorité matérielle. Ils s'arment, s'organisent, attendent la lutte d'un pied ferme, retranchés derrière leurs tanks, leurs canons et leurs mitrailleuses. Convaincus qu'ils anéantiront l'adversaire, comme à Sharpeville et Soweto, ils ne voient aucune raison de lui céder quelque chose.

51. Répétons sans nous lasser qu'un calcul aussi sommaire néglige l'essentiel, c'est-à-dire l'insurrection du désespoir; tôt ou tard celui de nos frères explosera.

52. L'*apartheid* amasse la vindicte. Il contient en germe d'effroyables vengeances. Dans l'ancien et le nouveau monde, personne n'ignore cette vérité. Mais à force d'être dites et redites, certaines évidences perdent de leur poids. Chacun s'y accoutume, finit par ne plus les regarder, par l'habitude même de les voir. La ségrégation raciale instaurée au Cap, à Pretoria, dans les mines et dans les banlieues de Johannesburg, se dresse dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle comme un monument de honte.

53. Voilà bientôt 30 ans qu'elle offense nos yeux. Elle devient d'autant moins supportable qu'elle approche de son terme. Avec un curieux mélange d'inconscience et d'audace, ses organisateurs justifient leurs iniquités par une implantation locale vieille de quelque 330 ans. Pour réelle qu'elle soit, celle-ci relève du sophisme, tant elle déplace la vraie question.

54. L'ancienneté de l'établissement, même de caractère immémorial comme celle des Africains, sur les lieux n'accorde pas le droit de traiter les autres hommes comme des bêtes.

55. Pour nous, voilà le seul principe à considérer. Hors de cette certitude, il n'existe pas de discussion possible.

56. A brève ou longue échéance, un excès se détruit par lui-même.

57. L'excès d'humiliation auquel le prétendu "développement séparé" expose nos frères les accule à la révolte

comme il nous assigne le devoir de les soutenir. Aucune espèce de doute ne doit subsister sur ce point, tout spécialement parmi les puissances occidentales.

58. Certes, Vorster compta longtemps sur leur indulgence compréhensive; le volume des investissements étrangers dans son industrie décuple la puissance en même temps qu'il fortifie le système politique et social.

59. Le dynamisme de l'économie sud-africaine dote celui-ci d'impressionnantes ressources militaires. Ne produit-elle pas les hélicoptères, avions légers, missiles air-air indispensables à sa défense? L'or, les diamants d'un sous-sol immensément riche lui assurent en outre un inépuisable trésor de guerre. Elle en paraît invincible.

60. Son bon fonctionnement n'en dépend pas moins de ceux qu'elle opprime. Une vaste main-d'oeuvre noire lui fournit l'irremplaçable concours dans son travail. Quelques semaines de grève suffiraient non seulement à la paralyser mais à frapper les investisseurs de panique.

61. Son efficacité complexe rend l'industrie moderne particulièrement vulnérable. Le moindre accident la dérange, la désorganise. Elle ne supporte pas l'imprévisible. Encore moins des tensions sociales prolongées.

62. L'intégration des travailleurs noirs à la machine productive des Blancs sud-africains suspend sur eux une hypothèque redoutable qu'ils n'ont plus le moyen d'ignorer.

63. Jusqu'à présent, nos frères n'ont recouru qu'assez peu à cette forme de combat. Elle n'en demeure pas moins présente dans tous les esprits.

64. L'Occident lui-même le sait. Comme en témoigne une récente évolution de la politique de certaines des puissances occidentales, il ne considère plus la situation de l'Etat ségrégationniste avec cette sérénité quelque peu bienveillante jusqu'alors de mise.

65. En dehors de toute considération morale, l'*apartheid* présente le redoutable tort de ne pouvoir plus être défendu par quiconque.

66. L'ébranlement de Soweto, l'an dernier, annonça des mutations irréversibles. Un événement de cette ampleur ne survient pas par surprise ni ne développe aussitôt toutes ses conséquences.

67. Un relatif retour au calme n'empêche nullement qu'après des années d'essor, la confiance de l'Afrique du Sud en elle-même subit une grave éclipse. Les investisseurs s'y font plus rares et les amis du dehors moins assurés.

68. Comme les maladies à incubation lente se guérissent rarement vite, les crises politiques préparées par des décennies d'erreurs ne s'apaisent pas du jour au lendemain. Celle de l'Afrique australe vient de loin. Elle ira plus loin encore.

69. Malgré leur éternelle répugnance à regarder les choses en face, les Occidentaux le savent bien, la chute du régime ségrégationniste leur semble aussi fatale qu'à nous. Dans une certaine mesure, ils en entrevoient même la nécessité.

70. L'*apartheid* attise en effet une tension dangereuse dans l'une des zones stratégiques les plus importantes du globe. Il l'expose donc à d'imprévisibles bouleversements.

71. Cette menace plonge dans la crainte les pays d'où M. Vorster tira si longtemps des concours politiques, économiques et militaires. Ils n'ont rien à gagner au maintien d'une si dangereuse hypothèque.

72. Mais, avec ce qu'il comporte de hasards, le changement les effraie aussi. Ils craignent qu'à travers des troubles locaux un gouvernement hostile arrive au pouvoir et place la route du Cap sous le contrôle de la flotte du camp adverse.

73. Même avec de très faibles notions de géopolitique, nul n'envisage une hypothèse pareille sans comprendre qu'elle bouleverserait le rapport des forces internationales.

74. Entre ce péril et ceux du *statu quo*, l'Amérique et l'Europe n'hésitent plus guère sur les principes, même si elles tergiversent encore dans leurs actes. Leurs calculs, leurs appréhensions ramènent finalement la tragédie sud-africaine à cette question très simple : rien n'empêchera plus la chute d'un ordre exécré, mais comment s'y prendre pour qu'il n'entraîne pas avec lui d'irrémediables complications diplomatiques ou militaires ?

75. Il ne nous appartient certainement pas d'offrir à ce problème une solution parfaite. Des éléments trop divers le composent. Nous n'en possédons pas la maîtrise. Personne ne l'a d'ailleurs entièrement à notre place. M. Vorster le sait. Il tente donc d'exploiter nos incertitudes. Il supplie l'univers de lui accorder encore un peu de temps — le temps de quoi faire ?

76. Après bientôt 30 années d'une discrimination établie sur l'asservissement de tout un peuple, ne dispose-t-il pas de l'expérience nécessaire à de grandes réformes, s'il en éprouve réellement le désir ? Après l'alerte et l'avertissement de Sharpeville, ses pareils et lui-même disposaient des délais suffisants pour abandonner leurs exécrables doctrines. Au lieu d'y renoncer, ils s'y cramponnèrent. Les nouveaux délais qu'ils réclament, avec promesse de s'amender, ressortissent à ces procédés dilatoires, qu'une politique respectueuse d'elle-même ne prend pas au sérieux.

77. Sans prétendre détenir les clefs d'une situation exceptionnellement complexe, nous refusons d'entrer dans le jeu d'un adversaire inconciliable et de lui consentir la trêve qu'il sollicite avec l'espoir de nous tromper une fois de plus.

78. Il ne nous appartient pas davantage de dire par quels mécanismes institutionnels, par quels partis, par quels hommes la majorité noire gagnera son indépendance, même si le futur gouvernement de Pretoria devait devenir multi-racial.

79. De toute évidence, les Noirs d'Afrique du Sud comptent parmi eux beaucoup d'individus éminents, compétents et respectables. Leur accession aux responsabilités publiques doit s'accomplir proportionnellement à ce qu'ils représentent. Pour cette seule raison, abolir l'*apartheid* ne relève pas d'une affaire de délais, mais simplement de principes.



80. L'abominable ségrégation raciale bloque toute négociation politique. Il s'agit donc de la supprimer, non pas dans six ans, dans six mois ou six semaines, mais tout de suite. Le moindre atterroissement transformera en fureur la légitime révolte d'une majorité de moins en moins silencieuse. Les chances des extrémistes, les risques de complications irréparables, s'en accroîtraient nécessairement. Pour notre part, nous refusons jusqu'à l'hypothèse d'un aussi monstrueux gâchis. L'intelligence humaine a pour mission de conjurer les catastrophes.

81. Nos peuples n'épargneront aucun effort pour voler au secours de leurs frères malheureux. Leur sort engage en effet non seulement la justice, mais aussi la sécurité continentale. Celle-ci demeurera incertaine, vulnérable, illusoire, aussi longtemps qu'un pareil foyer de crise internationale subsistera à notre porte.

82. En 1976, la tragédie de Soweto prit apparemment le monde entier au dépourvu. Avec d'autres pays, le Gabon n'avait cependant pas attendu qu'elle éclate pour s'intéresser aux mouvements de libération sud-africains. Il organisa en 1975 une rencontre entre leurs délégations, à Libreville. Avec fermeté, il soutient l'établissement d'un pouvoir national dans leur pays. Hors de cette solution conforme au bon sens comme à la justice, il n'existe aucun moyen d'éviter le désastre.

83. Nous adjurons donc solennellement les puissances occidentales d'arrêter le soutien qu'elles prodiguent encore sous des formes diverses à un régime anachronique, rétrograde et cruel.

84. Simultanément, avec autant d'énergie, nous demandons à toutes les puissances, qu'elles soient de l'Ouest ou de l'Est, d'éviter toute immixtion susceptible d'aggraver les troubles dans l'hémisphère austral.

85. Directement ou par l'entremise d'un de leurs alliés, elles interviendraient en principe pour combattre soit le marxisme, soit l'impérialisme, le colonialisme ou le néo-colonialisme.

86. Nous connaissons d'avance chacune de ces vieilles justifications! Nous le savons de longue date : l'idéologie dominante sert toujours d'alibi à de grands intérêts.

87. Par l'un de ces déploiements dont l'histoire humaine offre tant d'exemples, l'idéal d'une telle lutte des peuples contre les puissances est tout simplement devenu une arme, un moyen d'intimidation dans la lutte entre les puissances. Cette évolution obéit à une loi trop banale pour que l'on puisse s'en étonner. A défaut d'en devenir les victimes, qu'on permette à notre réalisme d'en tirer les conclusions.

88. L'Afrique n'apportera pas son concours, ni ses illusions, à un antimarxisme ou à un anti-impérialisme transformés en instruments de conquête néo-coloniale ou impériale.

89. Voici une quinzaine d'années, nos Etats entraient dans le concert des nations avec la croyance un peu ingénue de tout pays jeune envers l'idéologie. Les mots "démocratie" et "liberté" résonnaient dans nos coeurs comme la promesse d'une ère nouvelle. Ils nous soulevaient d'enthousiasme.

Les puissances jetèrent sur notre foi le glacial désenchantement d'un cynisme impitoyable. Nous n'aurons pas la mauvaise grâce de nous en indigner. L'initiation inévitablement douloureuse aux vérités du monde se réalise à ce prix.

90. Cette concession admise, il convient cependant de ne pas laisser s'accroître dans des proportions trop scandaleuses le divorce entre les paroles et les actes.

91. A quoi bon parler de justice ou d'émancipation si elles cessent l'une et l'autre au sud du Zambèze ?

92. La malheur de nos frères nous oblige à préparer leur délivrance. Ce combat sacré pour eux, nul ne doute qu'il faille aussi le gagner pour nous-mêmes!

93. Devant ce génocide monstrueux, devant cette tragédie menaçante dont notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ne sous-estime pas les dangers, que doit faire, que peut faire l'ONU ?

94. Jusqu'à présent, elle n'est certes pas restée totalement inactive. Elle a multiplié les condamnations morales. Elle a élaboré des dizaines de résolutions, dont la plupart demeurent malheureusement lettre morte. Elle a organisé des conférences où l'intransigeance, la modération et l'hypocrisie se heurtent, comme partout, sans résultats pratiques.

95. En ce que concerne le Sud-Ouest africain, pour lequel la défunte Société des Nations avait délivré à l'Union sud-africaine de l'époque un mandat administratif, l'ONU a pris des décisions. Elle a notamment mis fin à ce mandat [résolution 2145 (XXI)] et a fixé au 30 mai 1975 le retrait des forces sud-africaines de Namibie.

96. Nous sommes au regret de constater qu'après plus de deux ans, ce délai de prescription n'a pas été respecté. Le Gouvernement de Pretoria en ignore tranquillement les implications et défie ainsi sans crainte la communauté intercontinentale.

97. Semblablement, l'ONU édicte des sanctions économiques contre la colonie britannique rebelle de Rhodésie, érigée en république par une poignée de colons; mais ceux qu'elle condamne n'en demeurent pas moins prospères grâce aux complicités parfois inattendues qu'ils rencontrent à travers le monde.

98. Nous touchons là les limites des pouvoirs réels de l'ONU. Elle dispose de moyens très réduits face à n'importe quelle puissance résolue à ignorer ses décisions. Certes, elle peut recourir, en théorie, à la force militaire, mais tout recours à ce genre d'intervention doit être justifié par une menace à la paix, suivant les Articles 41 et 42 de la Charte.

99. Pendant ce temps, les grandes puissances mènent souvent un jeu destructeur. Certaines d'entre elles considèrent notre continent comme un réservoir de matières premières, d'autres voient en lui un champ de manoeuvre pour la subversion. Avant de défendre une doctrine économique, un système social, elles opposent leurs hégémonies, leurs tendances respectives mais antagonistes, à l'empire universel. La liberté, la démocratie, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qu'elles invoquent les unes

contre les autres dans leurs polémiques ne visent, comme d'habitude, qu'à mettre les principes au service de la force.

100. Un continent pauvre ne peut s'offrir le luxe de céder aux pressions extérieures sans risque de dislocation immédiate. Sous peine de catastrophe, il nous faut refuser cette dialectique infernale de la violence et de la mort, malheureusement conforme aux lois éternelles de la lutte entre les empires.

101. Si nous ne réussissons pas à rendre des décisions équitables possibles en Afrique australe, l'échec servira d'alibi à des interférences extérieures encore plus périlleuses. L'Afrique figure dans les atlas comme l'une des cinq parties du monde. Cette constatation banale implique une conséquence très simple : son équilibre concerne celui de la planète. Dans un siècle où tous les intérêts deviennent solidaires, ne pas comprendre cette nécessité équivaut à ne pas saisir l'une des grandes lois de l'époque : la vraie politique ne connaît ni pitié ni fantaisie.

102. Aucune grande puissance n'assiste jamais sans réagir aux déchirements d'autrui. Chacune s'efforce de soutenir ses amis, ses intérêts, sa clientèle. Pour les unes et les autres, la moindre abstention conduit à laisser le champ libre à l'adversaire. Dans ce domaine de fauves qu'est la lutte pour la suprématie internationale, nul n'y consent d'un cœur léger.

103. Par la force des choses, sous l'effet d'une fatalité physique, toute crise grave dégénérerait vraiment chez nous en lutte d'influence entre les hégémonies. Elle ouvrirait des enjeux très supérieurs à nos moyens. Une folie suicidaire peut seule consentir à pareils désastres.

104. L'Afrique a besoin de paix. Nous y croyons fermement. D'ordinaire, le pacifisme se fonde sur la certitude qu'une bonne volonté réciproque supprime tout antagonisme entre les gouvernements. Le nôtre s'inspire d'une vision moins heureuse des affaires mondiales. En dehors de la paix, ses difficultés ne laissent à notre continent qu'un choix restreint entre différents types de catastrophes.

105. Il s'agit donc pour nous d'échapper aux blocs pourvoyeurs d'armes et d'idéologies belliqueuses. Voilà l'incontestable vérité dont il faut se convaincre avec réalisme. La paix, la paix seule, nous préservera des ingérences étrangères, garantira notre indépendance. A défaut d'en réunir les conditions, il convient de s'attendre au pire.

106. La passion doctrinale convaincra peut-être certains d'agir autrement, d'admettre du bout des lèvres cette paix dont ils n'éprouvent qu'à demi le besoin au fond du cœur. Dans ce cas, qu'ils soient conscients de s'exposer à de bien mauvaises surprises. Semer le vent amène toujours la tempête.

107. Ces propos, nous le savons bien, n'ont rien d'exaltant ni de révolutionnaire. Ils se bornent à exprimer des observations d'un bon sens assez prosaïque. Mais qu'y pouvons-nous si l'enthousiasme trompe, égare si souvent les hommes ? Le réalisme et la modestie n'excluent cependant pas la résolution. L'indiscutable nécessité de la paix nous engage à la défendre sans relâche.

108. Cependant, l'OUA reconnaît à nos frères d'Afrique du Sud le droit de s'affranchir par tous les moyens qu'ils jugeront convenables. A ce titre, conformément aux résolutions prises lors de la quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue cette année à Libreville [voir A/32/310], elle assure leurs mouvements de libération de tout son soutien diplomatique, financier, matériel et militaire, sans oublier un seul instant la lutte qu'ils mènent sur le terrain, et dont nous saluons ici le courage et les sacrifices.

109. La communauté internationale et les pays qui la composent peuvent néanmoins beaucoup pour que les armes se taisent et pour que des millions d'Africains recouvrent leur dignité et leur liberté. Nous leur adressons un solennel appel afin que soient prises sans tarder les mesures qui s'imposent. Parmi ces mesures, celle que nous paraît la plus indiquée dans l'immédiat est l'isolement de la République sud-africaine par un boycottage total et effectif, notamment économique, allant jusqu'à la suppression des aides et des investissements dont ce pays bénéficie de la part d'autres nations du monde.

110. On ne peut continuer à mettre impunément en balance, d'un côté la vie de millions d'êtres humains, esclaves dans leur propre pays, et de l'autre des intérêts matériels, sans doute considérables, mais dont les bénéfices ne pèsent guère en comparaison de ce qu'ils coûtent en souffrances et en humiliations. Sinon, il ne resterait plus qu'à désespérer à jamais de l'espèce humaine.

111. Or comment ignorer — et l'expérience est là pour le prouver — que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, armés d'un droit de veto négatif et paralysant, ne considèrent pas nos intérêts comme s'il s'agissait des leurs. La prééminence juridique qu'ils possèdent sanctionne simplement la suprématie des cinq puissances sorties victorieuses de la seconde guerre mondiale. Or depuis 1945, en 32 ans, tout de même le monde a changé. En bonne logique, le fonctionnement de l'ONU devrait se modifier aussi et traduire les nouveaux rapports de forces apparus depuis cette époque.

112. A la capitulation du III<sup>e</sup> Reich, l'Afrique n'existait politiquement qu'à travers la souveraineté de ses colonisateurs. Le droit de veto dévolu par la France et l'Angleterre ne traduisait pas seulement leur participation morale ou militaire à la victoire des démocraties, mais aussi leur souveraineté sur d'immenses empires. Aujourd'hui, ces ensembles n'existent plus.

113. En vertu de quels droits les privilèges qu'ils s'accordaient subsisteraient-ils jusqu'à la consommation des siècles, quand un continent devenu libre comme l'Afrique ne dispose pas de pouvoirs équivalents ? A ce titre, nous demandons solennellement qu'un membre de l'OUA désigné pour un an par notre organisation continentale, figure désormais parmi les membres du Conseil de sécurité, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Notre réclamation surprendra. Elle traduit simplement l'impatience des pays neufs devant les hypocrisies de toutes sortes et le paternalisme mal déguisé d'un monde immobile.

114. Mais pour être aussi meurtris et aussi excédés, les Africains ne se soucient pas moins des autres foyers de

ension et de guerre existant encore dans le monde. A Chypre, dont je salue la mémoire du grand chef disparu, feu Monseigneur Makarios, le retrait des forces étrangères doit intervenir. L'intégrité territoriale et la qualité de pays non aligné de cette île doivent être respectées. Le conflit devrait être résolu par un dialogue entre les communautés chypriotes, exclusivement.

115. De même, en Corée, la voie de la paix, c'est-à-dire de la réunification, passe inévitablement par un dialogue permanent entre Coréens du Nord et du Sud.

116. Quant au conflit du Moyen-Orient dans lequel sont impliqués certains États africains, la position de l'OUA n'a pas varié.

117. Nous pensons que la paix peut et doit régner dans cette partie du monde, riche en histoire et chère à l'humanité toute entière; que la période actuelle paraîtrait comme étant propice à un règlement définitif du conflit, bénéfique pour tous les peuples de la région.

118. Mais nous pensons aussi que la voie de cette paix passe par la reconnaissance sans ambiguïté du droit des Palestiniens à posséder une patrie, et par un retrait des Israéliens des terres arabes occupées depuis 1967, ainsi que par la stricte application par les belligérants des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité auxquelles ils ont souscrit.

119. Cela dit, il ne me reste plus qu'à vous entretenir de cette autre maladie grave que j'évoquais au début de mon exposé et qui touche l'Afrique et le tiers monde.

120. Un véritable philosophe, c'est-à-dire doué de quelque ironie, s'amuserait sans doute des idées variables et changeantes dont les hommes s'enthousiasment tour à tour. En Europe, le culte de la matière succéda en 100 ans à celui de l'esprit, non sans quelques détours par la liberté, le progrès, la science, le socialisme, la nation. Dans leur dévouement, les Occidentaux poussèrent même le zèle jusqu'à s'entretuer pour ces mots sonores. Depuis la seconde guerre mondiale, le dogme du développement l'emporte sur tous les autres. Il doit certainement sa prodigieuse fortune à l'échec, à l'agonie des principes antérieurs. Mais dans une société dite de "consommation", les travaux liés à la multiplication des produits consommables occupent naturellement le centre des choses.

121. Dans nos pays, le développement enflamme aussi les imaginations, mais avec un sens très différent de celui qu'il prend chez les peuples industriels. Nous n'envisageons évidemment pas de fabriquer davantage dans le seul but d'absorber, mais d'obtenir le nécessaire au lieu du superflu, et de vaincre la maladie, la misère. Ces objectifs atteints, il nous faudra encore acquérir suffisamment de force pour nous affranchir des tutelles étrangères, dans toute la mesure possible. Ces tâches gigantesques ne portent cependant pas en elles un remède pour chacun de nos maux. Gardons-nous de considérer le développement comme une espèce de Dieu réconciliateur, où les difficultés de la vie collective trouveraient simultanément leur explication et leur solution. Les bouleversements qu'il introduit dans les sociétés traditionnelles créent presque autant de complications qu'il supprime de pénuries. Aussi, devons-nous

utiliser avec beaucoup de prudence et sans précipitation. En dépit de ses grands mérites, il ne réduit pas à néant les permanences de l'histoire. De tenaces rivalités politiques, idéologiques, séparent certains de nos États. Tout les oppose, et d'abord leurs conceptions sur l'avenir du monde.

122. Convaincus qu'en dernier recours n'importe quel contentieux se ramène à des rivalités économiques, à des signes plus ou moins au bas de courbes et de statistiques, certains dirigeants occidentaux attribuent ces conflits à la misère. A les entendre, une amélioration régulière du niveau de vie vient tôt ou tard à bout des antagonismes les plus tenaces. Si "ventre affamé n'a pas d'oreilles", ventre plein, à les croire, n'entend pas davantage. Une telle conception de la vie nous surprendra toujours par sa naïveté. Imaginer la richesse capable d'apaiser n'importe quel conflit par ses seuls mérites, lui suppose l'improbable vertu de désamorcer les batailles qu'il arrive aux hommes d'ouvrir pour la conquête de la richesse elle-même. Tant d'angélisme étonne. Il nous rappelle cet autre proverbe : "Qui fait l'ange fait la bête".

123. A nos doutes, les tenants de l'économisme rétorqueront peut-être qu'il n'existe pas ou plus aucune raison de s'affronter quand l'abondance des biens décourage jusqu'au besoin de les conquérir. Ce genre de fable séduit les riches et les peuples gâtés. Les conflits entre gouvernements combinent d'ordinaire des causes trop diverses pour qu'il soit raisonnable de les réduire à une seule. Notre expérience, notre dignité de pauvres, s'insurgent contre une conception de l'existence où la profusion devient la suprême et presque seule valeur de la vie.

124. Les États nés de la décolonisation se bâtissent pour leur part sur des bases d'une toute autre nature. N'en déplaît aux technocrates, la croissance n'exerce qu'une emprise assez médiocre sur l'instinct collectif.

125. L'Europe elle-même n'y échappe pas. Une opulence commune interdit-elle aux Français de regarder avec appréhension le prodigieux essor de l'Allemagne, et la prééminence du deutschemark sur le marché des changes? D'étonnants records technologiques, atteints depuis quelques années par les Occidentaux, ne les empêchent guère de prendre ombrage des exportations japonaises.

126. De leur côté, les États-Unis d'Amérique s'effrayent parfois des progrès obtenus par les anciens bénéficiaires du plan Marshall.

127. De quelque angle qu'on la considère, l'expansion n'amène pas seulement l'abondance. Elle produit aussi la concurrence, et réveille fatalement avec elle de vieux penchants agressifs toujours mobilisables dans le cœur des nations.

128. Si nous n'attendons pas du développement qu'il multiplie les miracles, nous en espérons cependant beaucoup. Nous le savons souhaitable, nécessaire, porteur d'immenses transformations. Encore faut-il l'adapter aux besoins de nos compatriotes, l'astreindre à d'indispensables contrôles, à une discipline sociale. Ces règles admises, avec quelle joie ne le voyons-nous pas introduire des rythmes nouveaux de vie jusque dans la nature. Le pays où se réalise le chemin de fer transgabonais se veut résolument moderne.



Il ne plaide certainement pas pour l'immobilisme, moins encore pour un passé bucolique, enchanteur, reconstruit sur des rêves.

129. Le monde ancien fut dur à nos pères. Des esprits oublieux seuls en négligent les rigueurs, les cruautés. Parce qu'ils les connurent, nos villageois n'en veulent à aucun prix la prolongation. Le développement présente pour eux le sens très positif d'améliorations quotidiennes. Avec simplicité, ils l'identifient à quelques résultats concrets : l'école, le dispensaire, les transports, c'est-à-dire bien souvent sans le savoir, la santé, le travail. Pour humbles, prosaïques, limités qu'ils semblent, ces objectifs correspondent à ceux de tout pouvoir conscient de sa vocation. Pour lui-même comme pour les citoyens dont il a la charge, aucun d'entre nous n'entend y renoncer. A l'instant même où il pénètre dans le palais présidentiel, tout responsable africain reçoit en charge le bien-être de ses compatriotes. Non pas sous forme administrative générale, comme dans les pays industriels, mais en termes mesurables par les souffrances, les épreuves soulagées.

130. A ce titre, le développement figure parmi les plus impérieuses de nos obligations. Si nécessaire soit-il, l'essor économique ne se réalise pas dans l'abstrait. A cet égard, les pays déclarés "pauvres" traversent une phase particulièrement critique. Sous les effets cumulés de la détérioration des termes de l'échange, du désordre monétaire et de l'inflation mondiale, ils s'appauvrissent davantage et le fossé qui les sépare des pays riches s'élargit en proportion. Parmi les 25 pays les plus pauvres du monde, 18 appartiennent à l'Afrique. La plupart de leurs balances commerciales accusent des déficits de plus en plus graves et les endettements deviennent partout intolérables. Cette situation décourage le développement, engendre la sous-productivité, la pénurie, l'abaissement du niveau de vie, avec leur cortège de revendications, de misères et de troubles sociaux.

131. Les pays industrialisés, dont le système d'échange calculé en fonction de leurs seuls intérêts nous met dans cette situation dramatique, devraient comprendre qu'ils sont eux-mêmes menacés d'une aggravation du chômage et de l'inflation, et partant, de récession économique, si leurs fournisseurs de matières premières cessent de les approvisionner et, appauvris, leur achètent beaucoup moins.

132. Certes, on pourra peut-être rétorquer que l'aide de ces pays ne nous manque pas. En comparaison des gigantesques efforts déployés après la guerre par les services du plan Marshall, cette aide paraît insuffisante et dérisoire, par sa nature, son volume et son organisation. Pour cette raison, il devient nécessaire de dire la vérité à son sujet. L'aide publique, pour ne me limiter qu'aux seuls pays occidentaux, tend, on le sait, à décroître par rapport aux investissements privés, lesquels, nul ne l'ignore davantage, sont récupérés avec des bénéfices exorbitants. Ainsi, par exemple, si l'on retranche du montant de la somme présentée comme aide au tiers monde au titre de l'une de ces dernières années, les prêts remboursés et les avantages de l'aide liée, les concours parcimonieusement octroyés n'atteignent même pas le quart de ce montant global pour les pays du Comité d'aide au développement. Autrement dit, moins de 0,20 à 0,25 p. 100 du produit national brut de ces pays, soit 10 fois moins que leurs dépenses de publicité à la surconsommation, c'est-à-dire, en fait, à du superflu, des mirages. L'Afrique rembourse aux pays

industrialisés au titre de la dette publique près de 75 p. 100 des sommes reçues en aide. Conjuguée avec l'effet de la détérioration des termes de l'échange, cette dette s'accroît deux fois plus vite que les recettes d'exportation normalement prévues pour l'éponger. L'aide liée représente près de 80 p. 100 de l'aide bilatérale. Or, par le truchement des profits, des traitements des experts, des redevances excessives à des bureaux d'études aux capacités douteuses, par la vente des équipements et des brevets qu'elle suscite, cette aide récupère généralement 80 p. 100 des sommes accordés en principe avec un altruisme généreux. Elle peut donc être regardée comme une subvention déguisée aux exportations de biens et de services des pays développés distributeurs. Voilà la vérité, pour désagréable et déplaisante qu'elle soit et puisse paraître.

133. Certes, nous devons sans doute compter d'abord sur nous-mêmes. Mais encore faudrait-il que nos produits soient justement rémunérés, que l'équité commande davantage l'expansion du commerce mondial, que nos économies ne soient pas constamment à la merci des risques de change découlant des réajustements et des fluctuations monétaires, unilatéralement décidés par les pays industrialisés, dans leur intérêt exclusif. Nous avons, à ce sujet, placé de grands espoirs dans l'issue du dialogue Nord-Sud — la Conférence sur la coopération économique internationale — et c'est avec beaucoup d'amertume que nous constatons aujourd'hui qu'elle n'a abouti qu'à de maigres résultats, sinon à un échec. Dans ces conditions, l'aveuglement des nantis nous acculera-t-il au désespoir ?

134. Au nom de 200 millions d'hommes, nous demandons à leurs représentants s'ils mesurent vraiment leurs immenses responsabilités ? Pour avoir accepté de nous retrouver ensemble ici, nous devons, je pense, envisager d'autres voies et moyens pour arriver, à terme, à l'assainissement du commerce mondial.

135. Il nous paraît donc urgent d'élaborer une nouvelle politique économique internationale, axée sur une juste organisation des marchés et sur une active rénovation de la coopération à l'égard du tiers monde.

136. Nous voulons espérer que la cinquième session de la CNUCED, qui doit se tenir à Manille en 1979, apportera à ce grave problème une solution satisfaisante pour tous.

137. Mais en attendant, nous devons réaffirmer solennellement la souveraineté exclusive des Etats sur leurs richesses et leur donner, par un transfert approprié des technologies, les moyens de les transformer eux-mêmes, autant que faire se peut, pour les protéger ainsi, dans une large mesure, de la détérioration des termes de l'échange.

138. Parallèlement, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED doit faire avancer le projet de fonds commun ainsi que la mise sur pied d'un système de garantie de crédit pour les exportations des pays pauvres.

139. Voici, esquissés à grands traits, les problèmes principaux de notre continent tels qu'ils se posent à nous dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Leur description, les remèdes suggérés, recueilleront très certainement la sympathie qu'il est normal d'obtenir dans cette assemblée.

140. Nous voulons la paix et, sur cette terre, chacun affirme tenir à elle comme au plus grand, au plus précieux

de tous les biens. Officiellement, les plus rudes bellicistes n'hésitent jamais à s'en proclamer les meilleurs champions. Selon un scénario bien connu, les agresseurs patentés affirment même défendre ses intérêts chaque fois qu'ils tirent un coup de fusil. Mais apparemment, ce trésor si précieux, si recherché, n'est atteint qu'avec le plus grand mal.

141. Cette contradiction béante entre le résultat obtenu et le but souhaité laisse quelque peu rêveur. Les traités de non-agression prolifèrent sans ralentir le rythme des armements. Les Nations Unies délibèrent, comme une espèce de parlement des Etats à l'échelle internationale, sans qu'un grand nombre de leurs votes diminue vraiment les souffrances humaines. Mieux, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, pas un jour ne s'est écoulé sans qu'à nouveau le sang ne ruisselle à la surface du globe : en Inde, en Chine, en Corée, au Viet Nam, en Algérie, au Moyen-Orient, pour ne rien dire d'autres hécatombes, comme si une tragique prédestination poursuivait notre espèce tout entière.

142. En Afrique même, plusieurs conflits hantent toutes les mémoires et illustrent cette funeste fatalité. Le continent ne se développera qu'avec la résolution de s'y soustraire. Or, à l'inverse de bien des illusions, la paix ne se décrète pas. Elle se gagne, elle se mérite, par la persévérance et la volonté. Ces vertus ne s'exercent naturellement pas dans le vide. Elles exigent le respect de quelques règles et, d'abord, la tolérance entre Etats aux systèmes politiques et sociaux différents. D'innombrables résolutions de politique étrangère consacrent sans doute ce principe. Il porte même, parfois, le nom attrayant de coexistence pacifique. Selon ses adeptes eux-mêmes, ce pacifisme-là ne s'applique cependant qu'à la diplomatie et au commerce. Il ne concerne pas l'idéologie. Au contraire, il admet sur ce point la persistance de vigoureux antagonismes.

143. Cette étrange combinaison prétend concilier les contraires. Les doctrines gouvernementales inspirent en effet la vie des peuples comme les convictions intimes celle des individus. Seul un respect mutuel garantit une entente sincère, dépourvue d'arrière-pensées.

144. L'intensification des controverses théoriques ne peut qu'introduire, en revanche, de nouvelles occasions de se disputer, sinon les mots n'auraient plus aucun sens.

145. Aujourd'hui, j'ai devant vous l'insigne et redoutable privilège de prêter ma voix à quelque 200 millions de déshérités.

146. Chaque fois qu'il m'arrive de voir notre continent sur une planisphère, il me frappe aussitôt par sa silhouette massive, compacte, puissante, repliée sur elle-même comme un formidable secret. Quel avenir, quelles énigmes se cachent derrière ces lignes sobres et fermées ? Là où l'Europe effiloche à l'infini les arabesques capricieuses de ses côtes, où l'Amérique étire sa puissance des banquises polaires à la Terre de Feu, où l'Asie couvre un tiers du globe de son bloc horizontal, notre Afrique se ramasse au centre du monde, comme si elle en était le coeur.

147. Selon les paléontologues, l'espèce humaine y trouva son berceau voici plusieurs millions d'années. Nous n'aurons certainement pas l'outrecuidance d'en retirer une gloire quelconque.

148. Comme les individus, les peuples éprouvent une légitime fierté devant des exploits qu'ils réalisent ou qu'accomplissent leurs pères, nullement de circonstances hasardeuses, lointaines, étrangères à leurs mérites comme à leur volonté.

149. Les Africains du XX<sup>e</sup> siècle ne portent d'évidence aucune responsabilité dans le peuplement antédiluvien de l'espace qu'ils occupent aujourd'hui. Ils ne sont même pas certains d'identifier leurs ancêtres parmi ces lointains inconnus de notre préhistoire. Simplement, des fossiles attestent qu'ils vécurent, chassèrent là où nous posons nos pieds, bâtissons nos villes.

150. Nous n'évoquerons donc leur mémoire qu'avec une seule certitude : l'avenir de l'Afrique se trouve en avant, certainement pas dans un aussi lointain passé. Avec ses ambiguïtés, ses pièges, il absorbe d'ailleurs suffisamment notre attention. Il ne nous permet guère de rêver au bord des millénaires, quand des tâches plus immédiates sollicitent une vigilance de tous les instants.

151. Ne nous y trompons pas ! Comme les fils portent en eux les défauts et les vertus de leurs pères, l'Afrique de demain apparaîtra profondément marquée par celle d'aujourd'hui.

152. "Nos actes nous suivent", observait à la première moitié du siècle un célèbre historien français. Les nôtres pèseront inévitablement sur les générations futures. Nous souhaitons certainement leur transmettre en héritage la puissance et la paix.

153. Hélas ! celui dont nous recevons nous-mêmes la charge ne ressemble guère à une page blanche où il nous suffirait d'inscrire nos quatre volontés. Cependant, si les obstacles nous inquiètent, ils ne nous effraient pas et nous découragent moins encore. L'Afrique comparait devant vous, forte de son honneur, avec la résolution de prendre sa juste place dans un monde apaisé par le progrès et la lumière.

154. Quant à vous, mes chers frères africains, c'est au nom de cette Afrique si chère à nous tous, c'est au nom de l'OUA et en vertu de ce mandat que les uns et les autres avez bien voulu me confier, que je voudrais faire appel à votre bon sens, à votre sens d'Africains d'abord, à la solidarité africaine, à la philosophie africaine, pour que se taisent nos petites querelles, pour que cessent nos égoïsmes et pour que nous puissions, plus que jamais, montrer à la face du monde que les Africains ont compris, que les Africains savent, quand ils le veulent, régler leurs problèmes "à l'africaine". C'est pourquoi nous devons, plus que jamais, respecter les résolutions que nous avons, les uns et les autres, librement adoptées lors de nos assises de la quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui a eu lieu à Libreville.

155. Le **PRESIDENT** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Excellence El Hadj Omar Bongo, président de la République gabonaise et président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, de l'importance allocution qu'il vient de prononcer.

*La séance est levée à 13 h 35.*